



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 8 juin 2026

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Rapport de gestion de la commune de Montilliez Pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter son rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2025.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre	Pages
0	Organisation de la commune	2 - 6
1	Administration générale	7 - 10
2	Finances	10 - 13
3	Domaines et bâtiments	13 - 18
4	Travaux	18 - 20
5	Instruction publique et cultes	20 - 22
6	Police	23 - 25
7	Sécurité sociale	26 - 31
8	Services industriels	32 - 33
9	Conclusion	33



0 Organisation de la commune

0.1 Conseil communal

Organisation au 31.12.2025

Présidence
Vice-présidence
 Secrétaire
 Scrutateurs
Scrutateurs suppléants

Bureau du Conseil Communal

Menétrey Nicolas
Longchamp Cédric
 Pittet Laureen
 Dutoit Alain, Gerbex Raphaël
Geinoz Jean-Claude, Menétrey Alain

Conseillers communaux

Aubert David
 Ausoni Fabrice
 Barde Cédric
 Bovard Luc
 Calame Fabrice
 Campana Gerardo
 Chambettaz Valérie
 Ciocca Jérôme
 Daeppen Alister (démissionné le 28.04.2025)
 Despont Olivier
 Dupraz Jean-Philippe
 Dutoit Alain
 Ethenoz Philippe
 Gachet Franck-Yves
 Gaudard Patrice
 Geinoz Jean-Claude
 Gérard Patrick (démissionné le 08.12.2025)
 Gerbex Raphaël
 Gonzalez José
 Hirschi Sébastien

Jaton Patrick
 Longchamp Cédric
 Manser Christian
 Meige Pierrette
 Menétrey Alain
 Menétrey Nicolas
 Mermoud Alexandre
 Mermoud Fabrice
 Mermoud Nicolas
 Morend Yann
 Panchaud Samuel
 Picard Sandrine
 Schneeberger Thierry
 Sokol Cavin Marta
 Suter Marc
 Tschudin Thomas
 Vautherin Didier
 Waeber Mical
 Weber Grégoire
 Weiss Diane

1 Commission permanente	3 Commissions thématiques		
Gestion – finances	Urbanisme	Infrastructures	Recours
Calame Fabrice Dupraz Jean-Philippe Ethenoz Philippe Schneeberger Thierry Tschudin Thomas <i>Morend Yann suppl.</i>	Bovard Luc Despont Olivier Gachet Franck-Yves Suter Marc Weber Grégoire <i>Chambettaz Valérie suppl.</i>	Aubert David Gachet Franck-Yves Meige Pierrette Mermoud Nicolas Morend Yann <i>Hirschi Sébastien suppl.</i>	Hirschi Sébastien Mermoud Fabrice Picard Sandrine <i>Gaudard Patrice suppl.</i>



Délégués aux associations intercommunales

Epuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue (AECM)

Ciocca Jérôme
Dupraz Jean-Philippe
Gaudard Patrice
Weber Grégoire
Hirschi Sébastien suppl.

Association scolaire intercommunale région d'Echallens et environs (ASIRE)

Ciocca Jérôme
Manser Christian
Mermoud Alexandre suppl.

STEP d'Echallens

Mermoud Nicolas
Hirschi Sébastien, suppl.

Région du Gros-de-Vaud

Aubert David

Association intercommunale pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE)

Gaudard Patrice
Jaton Patrick
Panchaud Samuel suppl.

Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ)

Gaudard Patrice
Gachet Franck-Yves suppl.

Groupement forestier de la Menthue

Calame Fabrice
Hirschi Sébastien suppl.

Association STEP Echallens-Talent (ASET)

Mermoud Fabrice
Mermoud Nicolas
Daepfen Alister suppl.

Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EJAJE)

Waeber Mical
Weiss Diane
Chambettaz Valérie suppl.

Commission durabilité, énergie et climat

Sokol Cavin Marta
Vautherin Didier
Hirschi Sébastien suppl.

Commission de salubrité

Bovard Luc
Deguara Rosmarie
Guizzetti François

0.2 Municipalité

Organisation

Dans la continuité des exercices précédents, l'année 2025 s'est distinguée par une intensification notable de l'activité de la Municipalité. Les dossiers traités, toujours plus techniques et exigeants, ont requis des compétences accrues, avec une pression particulièrement marquée sur la police des constructions. Parallèlement, l'exercice a été fortement mobilisé par les travaux préparatoires liés à la transition vers le modèle comptable MCH2 et à la mise en œuvre du nouveau logiciel Acropolis, impliquant un engagement soutenu de la Bourse et du Contrôle des habitants.

La préparation du nouveau site internet et de CommuneApp ont également engendré un surcroît de travail pour la Municipalité mais surtout pour l'ensemble de l'administration et particulièrement du Greffe.



Malgré cette charge, la Municipalité tient à relever la qualité de la collaboration et l'excellente cohésion tant en son sein qu'au niveau de l'administration communale, éléments déterminants pour faire face à ces évolutions structurantes.

Syndic : Leuba Daniel

Vice-syndic : Guizzetti François

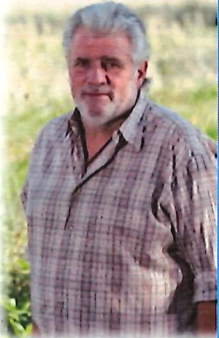
Municipaux :

Gaudard Xavier

Gay-Crosier Thierry

Panchaud Lionel

Dicastères

Daniel Leuba	François Guizzetti	Xavier Gaudard	Thierry Gay-Crosier	Lionel Panchaud
Administration générale Communication Ecoles EFAJE Environnement Finances Informatique Personnel PECC	 Chemins, collecteurs des champs, Chemins forestiers Cours d'eau Eau Eclairage public Epuration Forêts Gaz SI Télé réseau Voirie employés	Cimetières Déchets Pâturage Routes Terrains Voirie matériel 	 Affaires militaires Affaires sociales Cultes Parcs et promenades Passeport-vacances PCi Places de jeux Police Santé SDIS Transports publics	Aménagement du territoire Bâtiments Police des constructions Urbanisme 

0.3 Administration

Secrétaire municipale

Secrétaire municipale adjointe

Préposée au CH + étrangers

Archiviste + préposée adjointe au CH

Boursier

Organisation

Reinhard Catherine

Roessli Sandy

Curchod Véronique

Berney Laurence

Pillonel Pascal

greffe municipal

greffe municipal

CH

greffe municipal + CH

bourse communale

**Greffes municipal**

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic
- Suivi des dossiers de la police des constructions, statistique cantonale trimestrielle
- Autorisations de manifestations, loterie, loto
- Permis pour vente de boissons alcooliques
- Permis de fouilles
- Gérance des appartements et locaux commerciaux
- Naturalisations
- Columbarium, cimetières
- Votations, élections

Bureau du contrôle des habitants et des étrangers (CH)

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Naturalisations
- Location des salles communales et du refuge
- Statistiques diverses
- Passeport-vacances
- Vente des cartes journalières SwissPass dégriffées Commune
- Vente des sacs poubelles taxés

Bourse communale

- Tenue de la comptabilité générale
- Elaboration du budget et des comptes communaux
- Elaboration de plans de financements et d'investissements
- Gestion des salaires
- Ressources humaines
- Relations avec les services du canton, la Préfecture, la commission de gestion
- Service du contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances (choses, dégâts d'eau, véhicules, personnel)
- Facturation des taxes communales (eau, épuration, déchets, etc.)
- Facturation d'impôts spécifiques (chiens, impôt foncier, successions et donations, etc.)
- Location des cases de congélateurs
- Arrêté d'imposition
- Mise à jour du site internet
- Gestion des subventions PECC

0.4 Employés communaux permanents

MM. Sylvain Brandt et Adrian Michel, employés permanents, sont épaulés depuis le 1^{er} juin 2025 par M. Pierre Gretillat, troisième collaborateur à 100% pour les travaux d'entretien des espaces verts et des places de jeux, de la production des fleurs et plantes d'ornement et de la gestion de la déchèterie. La gestion du service hivernal du 15 octobre au 15 mars, qui comprend le déneigement et le salage des routes, des places et des trottoirs, voit son tour de piquet allégé avec l'arrivée d'un collaborateur supplémentaire. Le nettoyage, quel qu'il soit, le ramassage des déchets dispersés sur le territoire communal et en forêt, la surveillance et l'enlèvement des plantes invasives sont toujours soutenus par Didier Vautherin.

La nouvelle serre pour la production des plantes d'ornements a été construite en 2025 et le sol de la serre existante refait.

Une partie de la parcelle communale qui se trouve derrière le four à pain à Poliez-le-Grand est désormais employée pour la production des futurs sapins de Noël.

Nos trois collaborateurs ont aussi participé à la construction des places de jeux à Dommartin, Naz et Sugnens.



Les employés permanents de gauche à droite : Pierre Gretillat, Adrian Michel et Sylvain Brandt.

La Municipalité est toujours satisfaite de l'engagement et de l'entente qui règnent au sein de l'équipe de voirie.

Il faut aussi remercier les 39 personnes qui collaborent tout au long des saisons pour le bien de notre commune sans être des employés communaux permanents.



1 Administration générale

1.1 Conseil communal

En 2025, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises : les 28 avril, 29 septembre et 8 décembre à la salle du Conseil de Poliez-le-Grand et le 16 juin au Parlement à Lausanne. Lors de ces séances, les neuf préavis relatifs aux sujets ci-dessous ont été traités et acceptés par le Législatif :

- PM 40 Changement des compteurs d'eau et mise en place d'un relevé à distance
- PM 41 SRGZA du Gros-de-Vaud
- PM 42 Elargissement de la route Neuve à Dommartin
- PM 43 Comptes 2024
- PM 44 Arrêté d'imposition 2026
- PM 45 Stand de tir Sugnens
- PM 46 Modification des statuts de l'ASIRE
- PM 47 Compléments au budget 2025
- PM 48 Budget 2026

1.2 Municipalité

La Municipalité a siégé à 51 reprises en 2025 et traité en moyenne 20 à 30 dossiers par séance. Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'Exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leurs dicastères respectifs et participent aux séances collégiales de l'Exécutif.

Leuba Daniel

- Président du Codir de l'ASIRE ;
- Vice-Président du Conseil des Communes ;
- Délégué municipal à l'EFAJE.

Guizzetti François

- Président du groupement forestier de la Menthue ;
- Membre du comité directeur de l'AIEHJ ;
- Membre du comité directeur de l'AIAE ;
- Vice-Président du comité directeur de l'ASET ;
- Président du comité directeur de l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
- Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ;
- Délégué municipal pour l'association Le Chemin des Blés ;
- Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand (AVFPLG) ;
- Délégué municipal pour l'association de la Maison du Blé et du Pain à Echallens ;
- Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
- Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;
- Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
- Délégué municipal au BPA ;
- Délégué municipal pour la Biodiversité et les Castors ;
- Délégué municipal pour la renaturation du Sauteru.

**Gaudard Xavier**

- Délégué municipal à VALORSA ;
- Délégué municipal à l'AIEHJ ;
- Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin).

Gay-Crosier Thierry

- Vice-président du comité directeur de la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'ARASPE ;
- Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque d'Echallens ;
- Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
- Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
- Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la Région Lausannoise ;
- Délégué municipal à l'AIAE ;
- Délégué municipal à l'AG du groupement forestier de la Menthue ;
- Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne ;
- Délégué municipal à la paroisse de l'Eglise Evangélique Réformée de la haute Menthue.

Panchaud Lionel

- Délégué municipal à l'ASET ;
- Délégué municipal à l'ASIRE.

1.3 Administration

Au 31.12.2025, le **Contrôle des Habitants** et **Bureau des Etrangers** de Montilliez recensent :



Durant cette année 2025, 137 personnes sont arrivées et 147 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 13 naissances et compté 7 décès.

La Municipalité a établi les rapports d'enquête dans le cadre des demandes de **naturalisation** de 5 citoyens, pour lesquelles elle a délivré un préavis positif.



Les projets de construction se sont poursuivis de manière soutenue. Les règlements respectifs de la Police des constructions de nos quatre villages sont toujours en vigueur et notre nouveau de PACom et son règlement unifié a été mis à l'enquête du 22 novembre au 22 décembre 2025, générant des oppositions qui seront traitées en 2026.

A noter que 13 enquêtes ont été publiées en 2025, soit :

- 2 PAC air-eau à Poliez-le-Grand ¹⁾ ;
- 2 PAC géothermie à Poliez-le-Grand ;
- 5 transformations de bâtiments à Poliez-le-Grand et Dommartin ;
- 1 construction de garage à Poliez-le-Grand ;
- 1 construction de paddock et mise en conformité à Dommartin ;
- 1 assainissement énergétique de bâtiment à Poliez-le-Grand ;
- 1 installation de fosse septique à Poliez-le-Grand.

¹⁾ Suite à l'introduction par le canton d'un formulaire d'annonce non soumise à autorisation pour l'installation de PAC air-eau ou air-air, 4 projets de remplacement de chauffage ont par ailleurs pu bénéficier de cette procédure sans faire l'objet d'une mise à l'enquête.

Pour l'ensemble de nos villages, 8 autorisations municipales ont été délivrées pour des réalisations de minime importance ne nécessitant pas le dépôt d'une enquête Camac et 9 annonces d'installations photovoltaïques ont été validées.

L'abattage d'arbres, dont l'annonce est désormais obligatoire, a fait l'objet de 7 demandes auxquelles nous avons répondu positivement.

L'Exécutif a été sollicité à maintes reprises durant l'année afin de représenter notre Commune dans des manifestations.

En mai, nous avons organisé le traditionnel repas au refuge de Poliez-le-Grand pour l'ensemble du personnel de la commune ainsi que pour celles et ceux qui œuvrent de manière ponctuelle pour le bien de Montilliez.

La fête nationale a été organisée à Sugnens, à la place des Tires. L'Alchimie s'est chargée du repas et nous avons pu profiter d'une belle soirée agrémentée d'un spectacle du cirque avant l'allumage du feu patriotique.

L'année 2025 a vu se poursuivre la mise en œuvre de notre Plan Energie Climat Communal (PECC). Un déjeuner d'information a été organisé durant la matinée du 13 septembre à Sugnens par les membres de notre Commission PECC, des stands d'informations et de conseils ont été mis à la disposition des participants. Le fonds disponible pour 2025 a permis de répondre positivement à 61 demandes de participation communale à diverses dépenses, telles que rénovations de bâtiments, remplacements de systèmes de chauffage, abonnements pour les transports publics, acquisitions de vélos et voitures électriques. Financé par le fonds PECC, un montant de CHF 27'072.60 a été utilisé afin de répondre aux demandes de subventions. En comparaison en 2024, le montant utilisé a été de CHF 38'414.00.-.

1.4 Transports publics

Cartes journalières dégriffées Commune

Cette offre de « cartes journalières dégriffées Commune » mise en place au 1^{er} janvier 2024 confirme qu'elle répond à un besoin des usagers des transports publics. Comme elle n'est pas limitée aux seuls



habitants de notre commune, de nombreux clients proviennent des communes avoisinantes. Ce nouveau système permet à notre commune d'être rémunérée sur les cartes vendues.

1.5 Communications

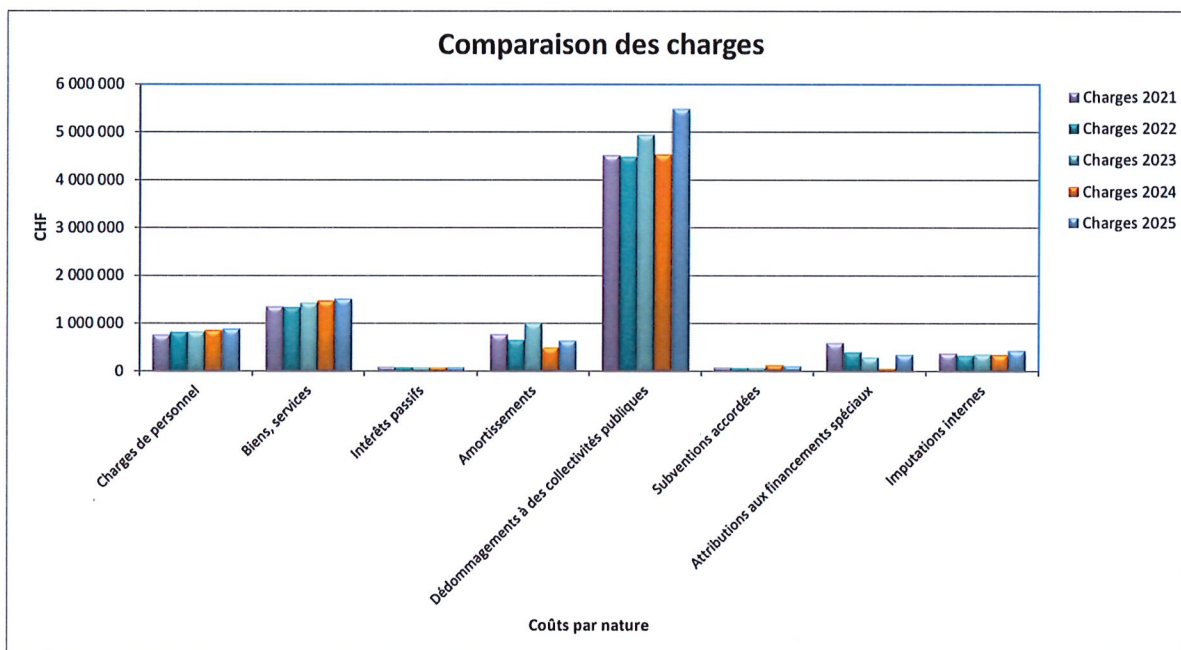


Deux éditions du « Quart d'Heure de Montilliez » ont été distribuées au printemps et à l'automne 2025.

2 Finances

2.1 Synthèse générale

En comparaison avec 2024, l'exercice 2025 se solde par une augmentation de charges de CHF 1'506'444.- générée principalement par le système péréquatif, les amortissements et les attributions aux financements spéciaux.

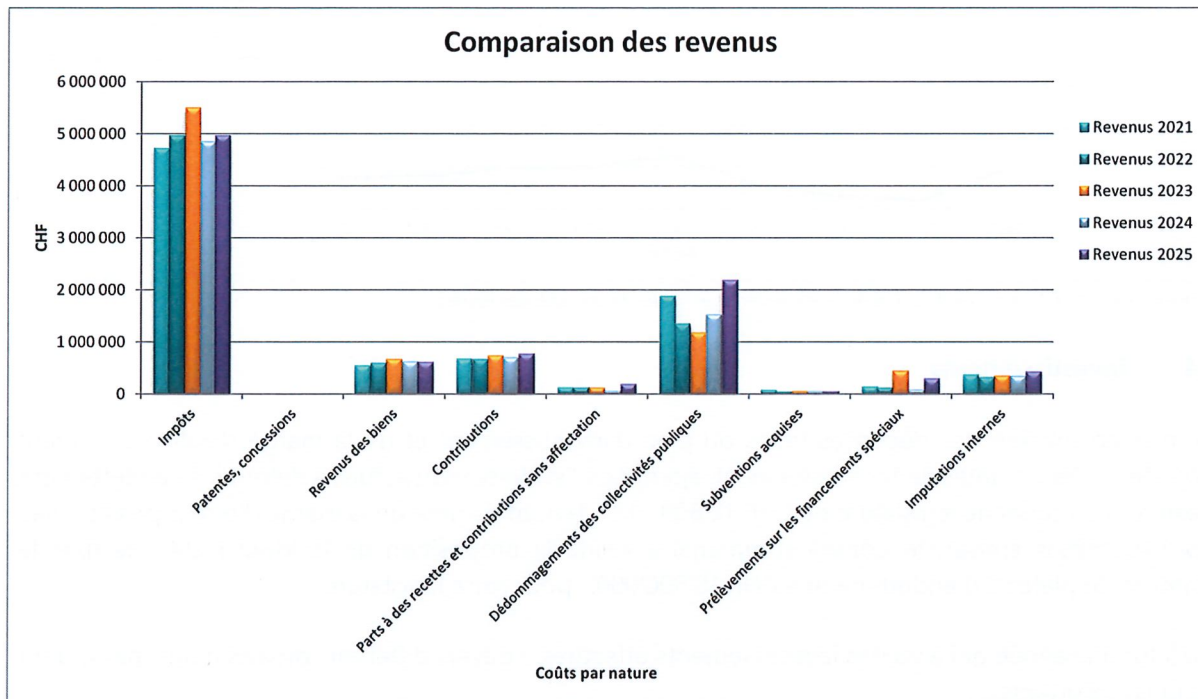


Légende : Histogramme de la comparaison des charges des 5 dernières années



2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2025 se termine avec une augmentation des revenus de CHF 1'266'675.-. A noter que pour la troisième fois depuis la fusion, nous n'avons pas atteint notre cible au niveau des impôts des personnes physiques. La péréquation, les droits de mutations, impôts sur les personnes morales compensent cette perte.



Légende : Histogramme de la comparaison des revenus des 5 dernières années

2.3 Compte de fonctionnement

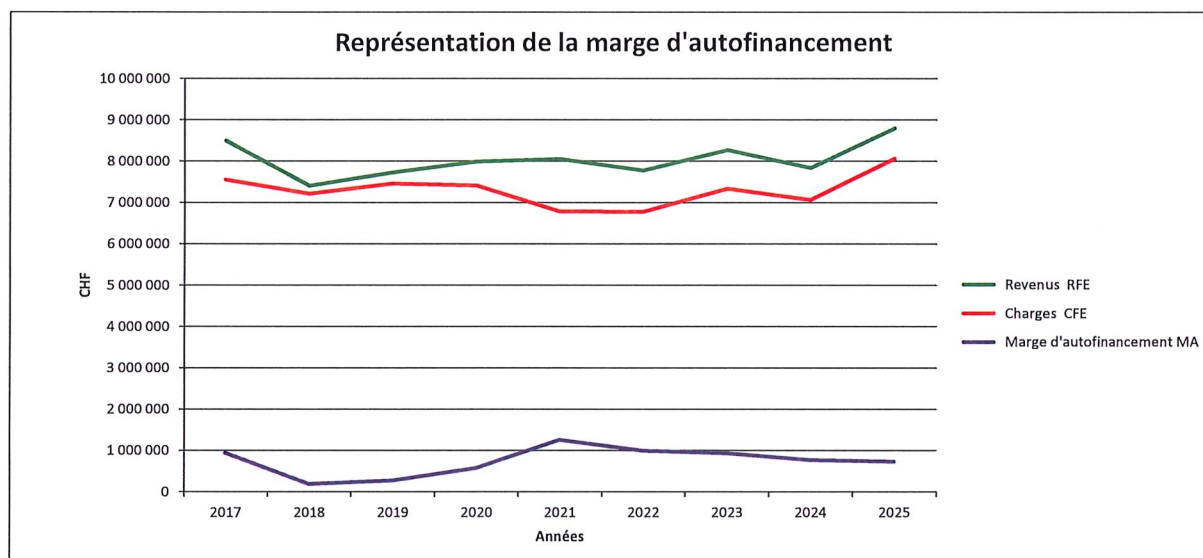
Avec un budget 2025 prévoyant un excédent de charges de CHF 110'320.-, nous bouclons finalement l'exercice avec un excédent de revenus de CHF 63'348.72.

Si du point de vue de nos revenus, la position « impôts » s'équilibre par les diverses rentrées financières malgré la stagnation des impôts des personnes physiques, il ressort que la position Péréquation financière nous est favorable. La Municipalité a d'ores et déjà pris le parti de diminuer dans le budget les revenus liés aux personnes physiques afin d'être au plus proche de la réalité de ces dernières années.

Nous sommes satisfaits du résultat obtenu. La gestion permanente des deniers publics est une priorité pour la Municipalité. Cependant, cette dernière reste préoccupée par la volatilité de certains facteurs sur les finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont elle dispose pour influencer ses résultats financiers.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Cependant, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

L'évolution de la marge d'autofinancement est à la baisse. Etablie à 9.86 en 2024, elle passe à 8.38 en 2025. Ceci est dû au fait que, malgré une hausse de nos revenus, les charges n'ont pas diminué dans les mêmes proportions, péjorant ainsi faiblement notre marge.



Légende : Evolution de la marge d'autofinancement en lien avec les revenus et charges épurés

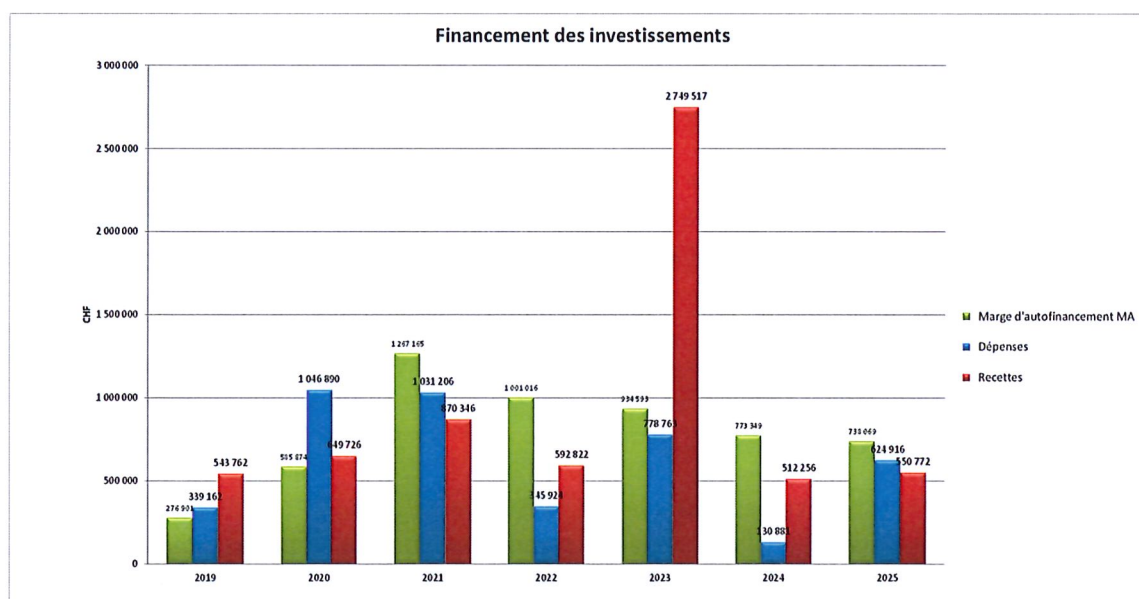
2.4 Investissements

La mise en relation des dépenses tirées du plan d'investissement et de la marge d'autofinancement calculée sur les comptes de fonctionnement, ajoutées à l'endettement actuel, a déterminé l'endettement maximum en cours de législature de CHF 12'699'712-. Tenant compte de la marge d'erreur possible liée aux hypothèses émises, le Conseil communal a validé la proposition de la Municipalité de fixer le montant du plafond d'endettement à CHF 18'500'000.- pour cette législature.

2025 fut une année qui a vu des investissements effectués à travers différents préavis municipaux, dont les plus importants :

- Changement des compteurs d'eau sur Montilliez
- Elargissement de la route Neuve à Dommartin
- Mise en conformité du stand de tir de Sugnens

Il est à relever que ces investissements ont été majoritairement financés par la trésorerie et que la Municipalité a dû recourir à un emprunt de CHF 360'000.- auprès de la BCU à fin 2025 pour les travaux de réfection de la route Neuve.

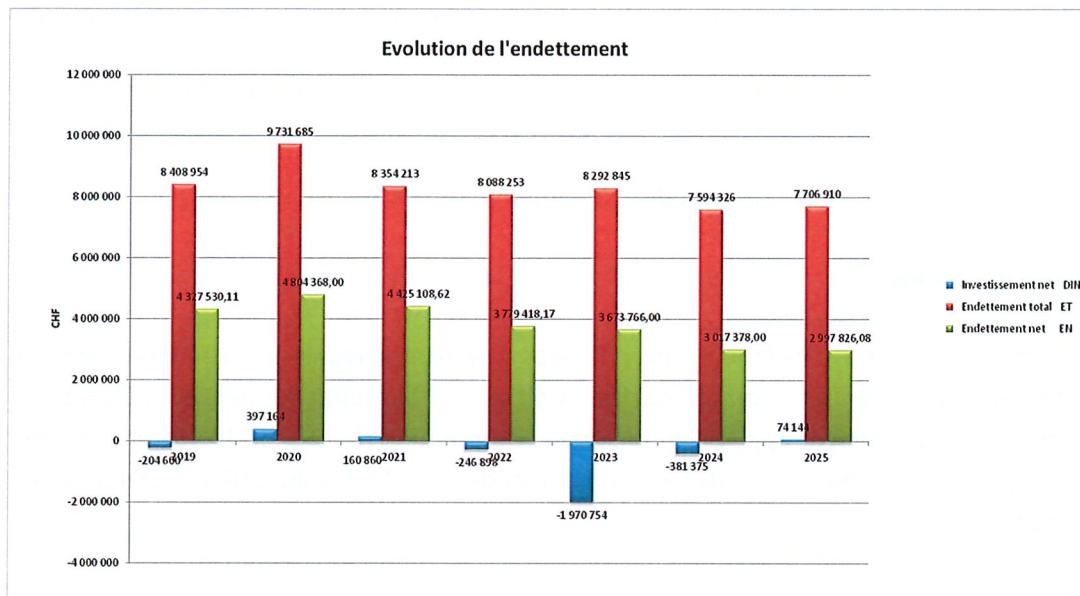


Légende : Evolution du financement des investissements



2.5 Endettement

Grâce à nos efforts, la diminution de l'endettement net se poursuit pour s'établir à CHF 2'997'826.-, à mettre en opposition à 2024 qui était de CHF 3'017'378.- soit une diminution de CHF 19'552.-.



Légende : Evolution de l'endettement

3 Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2025 bouclent avec un excédent de produits de CHF 33.40. Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde se monte à CHF 207'674.58.- au 1^{er} janvier 2026.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- Administration
- Exploitation des forêts
- Plaquettes forestières du Jorat

➤ Administration

Ce poste englobe les charges générales d'administration pour lesquelles les communes participent selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde.

Le total des coûts atteint CHF 191'461.60. La participation nette à charge des membres est de CHF 1'129'417.60 une fois déduits quelques menus remboursements et la contribution de l'Etat pour les tâches REMUN de CHF 61'729.-, soit CHF 66'729.- ./ CHF 5'000.- de TVA.



Les prévisions budgétaires sont majoritairement respectées, parfois inférieures puisque que le coût à charge des communes se situe en dessous du budget. Les commentaires suivants sont apportés :

- 82010.3052.00 : le Conseil d'administration de la caisse de prévoyance CIP a décidé d'une redistribution aux employeurs de 0,5% des salaires cotisants au vu de la performance enregistrée par cette caisse. Les employés sont pour leur part gratifiés d'un versement sur leur compte individuel de préfinancement.
- 82010.3130.10 : frais de télécommunications en rapport avec le nouvel abonnement mobile.
- 82010.3130.50 : frais de l'entreprise Staehli Sàrl pour appui au garde dans le martelage de zones difficiles
- 8210.3151.00 : pour le véhicule, services des 82'286 km et 97'524 km + pneus d'hiver

➤ Exploitation des forêts

La partie « Exploitation forêts » concerne les propriétaires forestiers gérés en pot commun, selon le degré d'intégration 4. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres de coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 33.40 sur un total de CHF 832'524.32, après participation demandée aux communes de CHF 155'767.40 (CHF 171.55/ha contre CHF 80.-/ha en 2024).

Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :

• Subventions soins aux jeunes peuplements ¹⁾ y compris les soins aux jeunes perchis (motion Fässler)	CHF	185'000.00
• Subvention dégâts aux forêts	CHF	33'855.25
• Subvention entretien forêts de protection ¹⁾	CHF	28'432.55
• Subvention projets de biodiversité ¹⁾	CHF	<u>72'709.80</u>
Total (HT)	CHF	319'997.60

¹⁾ dont CHF 199'985.- TTC à recevoir pour les soins aux jeunes peuplements, CHF 4'972.60 pour les soins en forêts de protection et CHF 9'999.25 pour les projets de biodiversité, ce qui correspond à la contrepartie de CHF 214'956.85 figurant au compte de l'actif du bilan no 1014.00.

Le groupement forestier de la Menthue participe toujours au projet "MyGardenOfTrees", <https://www.fr.mygardenoftrees.eu/les-essais/macro-jardins> Ce projet européen, composé de volontaires, permet de mettre en place des essais de provenance à grande échelle sur le hêtre (*Fagus sylvatica* spp *sylvatica* et spp *orientalis*) et le sapin (*Abies alba* et *Nordmanniana*). Ces espèces sont semées dans des centaines de petites surfaces forestières à travers l'Europe.

L'objectif du projet est de fournir un outil d'aide à la décision qui permette aux professionnels de la forêt d'identifier des provenances viables pour leurs forêts. Les graines des hêtres et des sapins sont semées en forêt sur une petite surface de 100 m², - 4 petits carrés - appelée "micro-jardin", et leur développement est observé pendant cinq ans. Le site choisi se trouve à Villars-Tiercelin, à côté de la maison forestière ; au dernier suivi, l'état général de celui-ci est jugé satisfaisant et de bons enseignements pourront être apportés à l'étude.



En résumé, les participations versées par les communes (postes 82010.4612.00 et 82029.4612.00) sont les suivantes :

	<i>Nb ha</i>	<i>Part administrative</i>	<i>Part exploitation</i>	<i>Total</i>
Bottens	55	11'677.60	9'435.25	21'112.85
Hermenches	92	9'289.35	15'782.60	25'071.95
Jorat-Menthue	415	55'758.30	71'193.25	126'951.55
Montilliez	176	21'887.55	30'192.80	52'080.35
Poliez-Pittet	170	30'804.80	29'163.50	59'968.30
Totaux	908	129'417.60	155'767.40	285'185.00

En 2025 les scolytes typographes sont toujours bien présents. Les peuplements forestiers de toutes les communes sont atteints.



Chantiers secteurs de protection, sécurité avec la DGMR et les privés

Plusieurs chantiers en secteur de protection, le long des axes routiers sous responsabilité de la Direction générale de la mobilité des routes et les parcelles privées se sont déroulés tout au long de l'année dans les mêmes conditions que les années précédentes, sur les différentes parcelles des communes membres. Les bois exploités feuillus et résineux sont toujours destinés majoritairement au bois d'énergie.

Convention avec les propriétaires privés

Pour les propriétaires privés, il est possible de passer une convention pour les travaux de sécurisation, de surveillance ou d'entretien avec le groupement forestier de la Menthue, qui sont toujours plus nombreux. Ceci représente pour certains une alternative pour ne pas se séparer d'un patrimoine familial.

Les conventions pour les privés, sont déposées auprès de l'inspection des forêts à Cugy, chez M. l'inspecteur Gil Loetscher.

➤ Plaquettes forestières du Jorat

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est toujours refacturé à l'entreprise Schmuki.



3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

289.00 m ³	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries	Total de 146 heures de travail du garde-forestier
427.00 m ³	Coupe ordinaire et gestion normale : - entretien - mise de bois	
485 pièces	Nouveaux arbustes plantés en plus de la progression naturelle	

La mise de bois 2025 a été reconduite sous la même forme qu'en 2024 ; le traditionnel tous ménages a offert aux habitants la possibilité de commander leur bois. Depuis cette année, une offre supplémentaire est également disponible, il est en effet possible de commander du bois en bûches de 25, 33 ou 50 cm, livrées en Big Bag.

Les demandes ont été traitées via le garde forestier et les coupes, ainsi que la préparation des tas de bois, réalisées par une entreprise de la région qui est à même de proposer les bûches en Big Bag.

La vente 2025 se monte à CHF 4'920.-, y compris la vente des sapins de Noël.

Il a été posé aux abords des chemins forestiers de la commune des tables et des bancs afin de permettre aux promeneurs d'offrir un lieu de relaxation au cours d'une promenade. Le service forestier ne l'a pas accepté en tant que tel et c'est pour cette raison que les tables, considérées comme des constructions, ont dû être retirées des emplacements, sauf pour une située au Bois de Chavanne à Dommartin puisqu'elle se trouve à proximité d'un canapé forestier de l'établissement scolaire de Poliez-Pittet. Les bancs peuvent rester en place et le garde forestier en assurera la surveillance lors de ses tournées.

Les forêts de Montilliez conservent leur équilibre dans la gestion du patrimoine forestier de la commune.

Les exploitations sont toujours régulées suite au réajustement des possibilités de coupe fixées dans le plan de gestion de la commune. La possibilité annuelle reste fixée à 390 m³, elle sera réadaptée lors de la révision du plan de gestion en 2028.

Les exploitations des bois scolytés sont quasiment identiques à celles de 2024. Les soins sylvicoles sont toujours orientés aux jeunes futaies et le contrôle sanitaire des vieux peuplements ainsi que la surveillance des scolytes restent une priorité.

Les efforts de gestion sont toujours axés sur la mise en sécurité des chemins et routes publics. L'adaptation des différents peuplements conserve son lien avec l'évolution du climat.

322 Pâturage de Sugnens

La saison d'estivage 2025 s'est déroulée normalement, sans événement particulier. La météo a permis de disposer d'herbe en suffisance. M. Jules Jeanneret a toujours la charge de l'entretien des parcs et M. Fritz Hänni surveille le bétail.



350 Auberge communale

La Municipalité, accompagnée du bureau Decroux + Picolo, a sélectionné le bureau FRAR pour la rénovation de l'auberge. L'étude de réalisation est prévue début 2026.

358 Collège de Poliez-le-Grand

Les deux classes fermées à la fin de l'année scolaire 2024/2025 ont été déplacées dans l'extension du collège de Poliez-Pittet. Les enseignants ont réalisé une petite exposition retraçant l'historique scolaire de ce bâtiment.

La classe de gauche a été reprise par l'Académie du Gros-de-Vaud et la classe de droite a été aménagée en salle des commissions.

360 Grande salle de Dommartin

Confrontée au problème récurrent d'infiltration d'eau de la toiture, la Municipalité a mandaté le bureau Atelier O pour étudier la rénovation de la toiture, l'intégration de panneaux photovoltaïques et la réalisation d'un CECB+®.

À la suite des résultats obtenus, un complément a été demandé pour une potentielle isolation des façades. Un préavis sera présenté au Conseil communal dans le courant 2026 pour le financement de ces travaux.

362 Grande salle de Poliez-le-Grand

Le chauffage à gaz de cette salle est en fin de vie. Un CECB+® a été réalisé en vue d'une rénovation énergétique de ce bâtiment.

Un audit de protection incendie a également été réalisé, ses conclusions sont ajoutées à ce projet de rénovation énergétique.

Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2026 pour le financement de ces travaux.

364 Bâtiment de la Lignée à Sugnens

La fiduciaire Fideo a résilié son bail pour le 31 juillet 2025. Malgré la publication d'annonces sur internet et dans le journal local, aucune société n'a pris contact avec la commune pour une visite de ces locaux. La Municipalité a mandaté le bureau Decroux + Picolo pour réaliser une étude de faisabilité d'un ou deux logements dans ces locaux. Les résultats sont attendus pour début 2026.

366 Congélateur Dommartin

367 Congélateur Sugnens

368 Congélateur Poliez-le-Grand

Des alarmes électroniques ont été installées dans nos trois congélateurs communaux.

369 La Carrée à Sugnens

La rénovation énergétique s'est poursuivie par le remplacement de l'ensemble des fenêtres par du triple vitrage.

373 Refuge de Poliez-le-Grand

Ce bâtiment a été victime d'une tentative d'effraction début avril. Bien que personne n'ait réussi à s'y introduire, des dégâts ont été constatés à l'extérieur.

Le cabanon wc a également été utilisé à deux reprises comme cible pour du tir à l'arme à feu.



A chaque infraction, une plainte pénale a été déposée. La Municipalité s'inquiète de la recrudescence des incivilités et travaille à trouver des solutions pour éviter de futurs dommages.

4 Travaux

4.1 Routes – Entretien

La réfection de la route Neuve à Dommartin a été réalisée suite à l'adoption du préavis municipal présenté au Conseil communal le 28.04.2025. Le tapis final sera posé courant 2026.

Plusieurs études et analyses sont toujours en cours, à savoir :

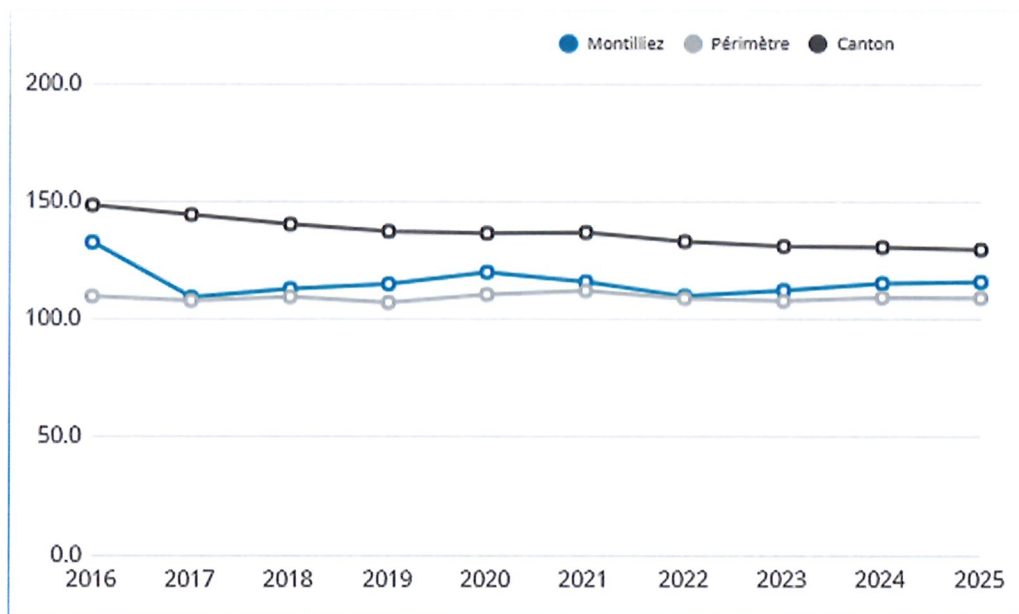
- la sécurisation routière des quatre villages ; un préavis pour le financement de l'étude est présenté au Conseil en 2026,
- l'état de santé des chemins AF sur tout le territoire communal,
- l'élargissement du trottoir à la route d'Echallens à Poliez-le-Grand,
- la sécurisation du croisement accidentogène RC 501 - rte Dommartin/Sugnens (croisée du poulailler) ; une sécurisation provisoire sous forme de STOP a été installée par la DGMR.
- la création de places de parc publiques à Naz.

4.2. Cimetières

Pour les cimetières de nos 4 villages, l'entretien courant a été effectué.

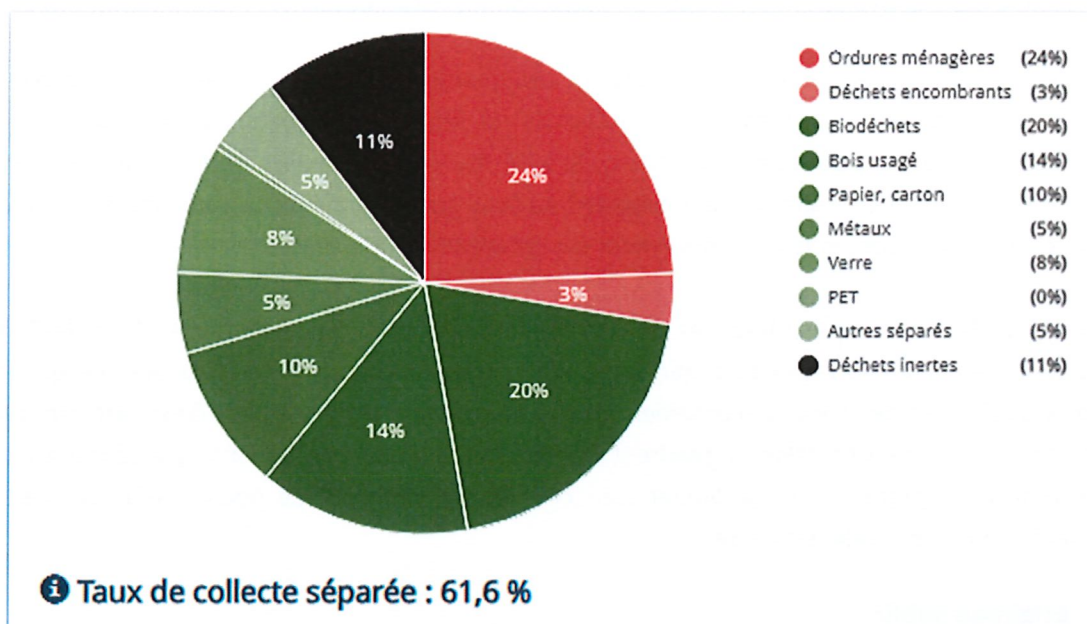
4.3 Ordures + déchets communaux

4.3.1 Ordures ménagères – évolution 2016-2025 (kg/hab.)





4.3.2 Répartition par types de déchets (en %)



4.3.3 Evolution 2016-2025

Année	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Population	1 856	1 874	1 894	1 895	1 883	1 857	1 819	1 781	1 731	1 698
Taux de collecte séparée	61,6 %	64,6 %	64,9 %	63,7 %	64,2 %	63,7 %	64,6 %	62,3 %	63,9 %	60,8 %
▼ Ordures ménagères [t]	214,95	216,00	212,51	207,96	218,18	222,55	208,91	201,04	189,16	225,14
Commune [kg/hab]	115,8	115,3	112,2	109,7	115,9	119,8	114,8	112,9	109,3	132,6
Périmètre [kg/hab]	109,0	109,3	107,9	108,8	112,0	110,5	107,0	109,4	107,9	109,6
Canton [kg/hab]	129,6	130,6	130,9	132,8	136,7	136,3	137,1	140,2	144,2	148,2
► Déchets encombrants [t]	28,95	25,28	22,56	24,80	27,35	32,10	27,12	29,27	31,92	25,36
► Déchets communaux [t]	92,72	92,13	82,36	84,65	77,70	76,90	64,01	63,96	59,32	0,00

Nous constatons que le poids par habitant est en légère diminution par rapport à 2024.

4.4 Réseau d'égouts et épuration

Pour le suivi d'entretien du réseau EC et EU en 2025, ce sont les réseaux de Dommartin et Poliez-le-Grand qui ont fait l'objet de nettoyages ; plusieurs tronçons ont pu être fraisés et réparés lors des contrôles. Des tronçons de drainages seront remis en état en 2026 et des entretiens de têtes d'aqueduc seront réalisés.

4.4.1 La nouvelle association ASET (Association intercommunale épuration Echallens Talent)

Les travaux préparatoires continuent. Le programme a pris un peu de retard, ce qui a un impact en matière de coût financier. L'acquisition d'une partie du terrain voisin bloque toujours la mise à l'enquête mais l'expropriation a eu pour effet de pouvoir mettre à l'enquête publique le projet dans son intégralité.

Ce projet est toujours confié aux bureaux d'ingénieurs Ribi SA, Perret-Gentil SA et EMG-eletroprocess SA qui ont formé un ensemble nommé "Triton". L'étude de vente de biogaz a été conclue avec la société



Holdigaz et le contrat a été signé en 2024. Le tout est toujours chapeauté par le bureau Holinger SA qui officie comme BAMO. La pose de panneaux photovoltaïques est à l'étude.

La STEP de l'AECM, qui épure les eaux de Naz et Dommartin, n'est toujours pas concernée par une régionalisation. Suite à un problème avec l'automate de régulation, le gérant a dû procéder à des manipulations manuelles pour que le système de la STEP fonctionne normalement, ce qui a occasionné des heures supplémentaires afin que le traitement de l'eau soit garanti ; les travaux une fois terminés, tout est rentré dans l'ordre et le fonctionnement est redevenu très satisfaisant.

La STEP d'Echallens, y compris Montilliez pour Poliez-le-Grand et Sugnens ainsi que Villars-le-Terroir, doit toujours rester en fonction tant que la nouvelle entité n'est pas opérationnelle, ce qui nous contraints d'effectuer des travaux d'entretien pour assurer son fonctionnement dans l'attente que la nouvelle soit construite. Ces délais engendrent des frais un peu plus conséquents que ce qui avait été budgétisé, tout en prenant soin de limiter ceux-ci mais en prévoyant de pouvoir réutiliser certains composants dans la nouvelle structure.

4.5 Eclairage public

Le réseau fonctionne toujours dans sa totalité avec un éclairage LED, dont l'intensité est abaissée de 23h00 à 5h00. Comme en 2024, les pannes qui ont été décelées durant l'année ont été réparées assez rapidement, cependant du retard est toujours dû aux délais de livraison des composants de réparation. Des travaux de maintenance auront lieu en 2026. La Municipalité rappelle que si vous constatez une panne sur un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge, ou le greffe, qui transmettra l'information pour y remédier.

4.6 Aménagement du territoire

La mise à jour du PACom et du règlement de police des constructions progresse. Au printemps, nous avons reçu le retour de l'examen préalable par la DGTL. Certains points ont dû être corrigés pour correspondre aux réglementations cantonale et fédérale. La mise à l'enquête publique a eu lieu du 22 novembre au 22 décembre 2025.

Le point de discordance entre la commune et la DGTL demeure la place des Tires. Une séance de travail a été organisée entre la commune et la DGTL. Actuellement, les services de l'Etat ne peuvent pas légaliser cette place en respectant les lois cantonale et fédérale. Si la commune décide de maintenir cette place, la DGTL prononcera un préavis négatif et une pesée d'intérêts sera effectuée par le Conseil d'Etat.

5 Instruction publique et cultes

5.1 ASIRE

5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux Municipalités afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.



Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école, sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 22 fois et 5 préavis ont été traités.

5.1.2 Bâtiments

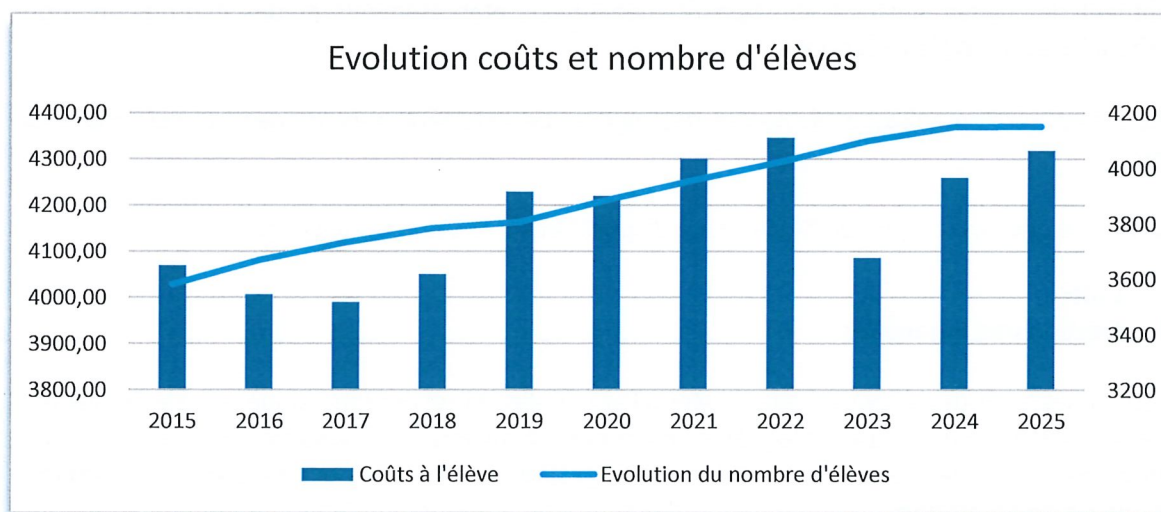
Parc immobilier scolaire : au 1er janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Conformément à ce qui a été planifié dans le cadre de la Vision2020, et ensuite repris dans l'Ambition2030, au 31 décembre 2025, ce chiffre se monte à 18 sites scolaires.

Ainsi, au 31 décembre 2025, l'ASIRE est propriétaire des 10 sites suivants :

- Collège des 7 Fontaines, Bercher
- Collège de Court-Champ, Echallens
- Collège des Trois Sapins (extension), Echallens
- **Collège d'Essertines-sur-Yverdon (lot PPE) (Nouveau)**
- Collège d'Etagnières, Etagnières (lot PPE)
- Collège de Goumoëns, Goumoëns (lot PPE)
- Collège intercommunal, Poliez-Pittet
- Collège de Thierrens
- Collège de Villars-le-Terroir
- Collège du Verger, St-Cierges.

5.1.3 Population et élèves

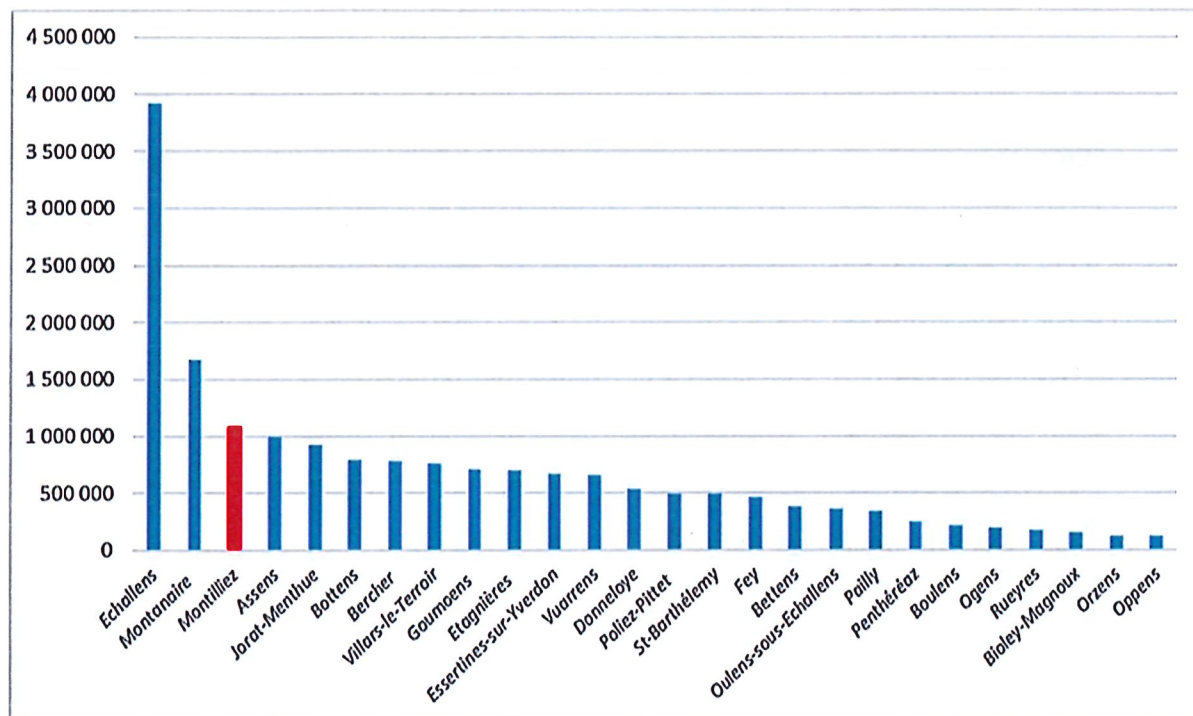
Entre 2024 et 2025, la population a augmenté de 288 habitants (+0.94%) et de 1 élève (+0.02%). Le coût par habitant a augmenté de CHF 2.59 (+0.45%) et le coût par élève de CHF 58.41 (+1.37%). Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 4'153.



Légende : Evolution du coût à l'élève et du nombre d'élèves depuis la création de l'ASIRE



La Commune de Montilliez est la 3^{ème} contributrice financière au fonctionnement de l'ASIRE après celles d'Echallens et de Montanaire.



Histogramme des contributions au financement de l'ASIRE.

5.1.4 Conseil d'Etablissement (Cet)

Comme les années précédentes, le CET a souhaité contribuer à la promotion de la mobilité douce en organisant la « Journée de la mobilité douce à l'école », dont la date de l'événement est liée à la journée à pied à l'école organisée par l'ATE.

Des activités pédagogiques ont été proposées par le groupe de travail du CET aux enseignants, notamment des cartes illustrant les chemins menant aux établissements et des informations pour s'inscrire à l'action « Walk to School »

Le CET a soutenu l'organisation du forum des métiers de l'établissement primaire et secondaire de Bercher.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site www.asire.ch.

5.2 Cultes

5.2.1 Gestion des organistes

Les Communes de Bottens, Jorat-Menthue, Montilliez et Poliez-Pittet ont fonctionné selon la Convention établie en 2019. Pour rappel, Montilliez, commune boursière, est responsable de la gestion administrative des organistes. Nos frais liés à cette gestion sont facturés aux trois autres communes selon une clé de répartition.



6 Police

6.1 Corps de police

En 2025, ce sont 126 événements qui ont concerné notre commune, chiffre relativement bon par rapport à la moyenne communale/cantonale, mais toutefois en hausse. En voici un aperçu :



Vol de/dans véhicules	3	↑
Accidents de circulation avec animal	16	↑
Dommages à la propriété	6	↑
Accidents de circulation entre véhicules	10	↓

Véhicules suspects	1	↓
Cybercriminalité	8	↓
Vol par effraction	3	↓
Incendie	2	↑

Les statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation sont à consulter sur le site <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-jeunesse-de-lenvironnement-et-de-la-securite-djes/police-cantonale-vaudoise-polcant/statistiques>

Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie au moyen de radars mobiles et nous constatons que les résultats sont toujours satisfaisants :

Lieu	Date/heures	Nbre véhicules contrôlés	Dénonciations	Taux infraction
Poliez-le-Grand Rte de Bottens	11.02.2025 14h00 - 16h00	312	2	Montilliez : 0.64% Canton : 2.94%
Poliez-le-Grand Rte de Bottens	23.10.2025 09h20 - 11h20	238	6	Montilliez : 2.52% Canton : 3.23%
Sugnens Rte de Fey	07.11.2025 16h35 - 17h35	154	13	Montilliez : 8.44% Canton : ... 2.84%

6.2 Défense contre l'incendie

L'année 2025 a été marquée par une activité opérationnelle soutenue, avec près de 170 interventions. Derrière ces chiffres se trouvent des femmes et des hommes qui, parfois au cœur de la nuit ou lors de moments précieux en famille, quittent tout pour porter secours. Cette réalité, souvent discrète, reflète la force de l'engagement du SDIS : agir dans l'ombre pour la sécurité des autres.



Intervention feu de ferme
à Peney-le-Jorat



Intervention feu d'entrepôt
à Lucens



Inondation à Echallens

Le SDIS a réalisé 134 interventions, auxquelles s'ajoutent 35 interventions dans le cadre de deux PCA (postes de commandement avancés) déclenchés lors de multiples inondations liées à des éléments naturels. Le total atteint ainsi 169 interventions, faisant de 2025 l'année la plus active des cinq dernières années pour le SDIS Gros-de-Vaud. Les engagements ont été variés, allant d'un feu de ferme en janvier par des températures inférieures à -10°C , à une aide au portage (sauvetage) au moyen du camion-échelle, en passant par trois interventions le jour de Noël, ainsi que de multiples situations plus atypiques les unes que les autres.

CHF 26.69 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en très légère baisse, mais reste globalement contenu.

6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

L'année écoulée s'inscrit dans la continuité, moins marquée par des engagements spectaculaires, elle a été résolument tournée vers la préparation, la formation et la consolidation des capacités.

L'efficacité sur le terrain se construit bien avant l'intervention, par l'entraînement, la rigueur, la compétence et la confiance mutuelle



Les hommes du bataillon de la Protection civile du Gros de Vaud se réunissent régulièrement pour des cours de répétition. Ces périodes permettent de revoir les techniques et tactiques, de consolider les acquis et de parfaire les connaissances opérationnelles. Des formations continues sont également suivies, tant en interne qu'après du commandement cantonal ou de la confédération.

La Protection civile a pour but de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé, ainsi que de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables.

Missions

- Assister les personnes en quête de protection
- Appuyer les organes de conduite
- Appuyer les organisations partenaires
- Protéger les biens culturels
- Mettre en œuvre des mesures préventives
- Effectuer des travaux de remise en état
- Effectuer des interventions en faveur de la collectivité





La Protection civile vaudoise

Elle constitue l'un des cinq piliers de la protection de la population. Elle dépend du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et compte près de 4'900 astreints, soumis à l'obligation de servir définie par la Constitution fédérale.

L'ORPC du Gros-de-Vaud regroupe 36 communes pour plus de 45'000 habitants. Elle compte un peu plus de 220 astreints, dont 39 volontaires au sein de la Formation d'Intervention Régionale (FIR), mobilisable dans l'heure suivant une alarme.



Intervention en faveur de la collectivité (IFC)



Sortie et accompagnement social



Don du sang



Passeport vacances



Contrôle périodique des abris

Un important feu de ferme survenu à la mi-janvier a nécessité une mobilisation logistique étendue, en complément de l'engagement des sapeurs-pompiers et des autres partenaires. La Protection civile a assuré le ravitaillement en nourriture d'environ 70 personnes, la gestion de la circulation et des bouclages, l'éclairage du site, une garde logistique de nuit ainsi que la mise à disposition de matériel. La mission principale a consisté en la mise en place et l'exploitation d'un centre d'assistance destiné à la population touchée par cet événement.



Deux engagements ont été réalisés lors des épisodes de canicule. La Protection civile est intervenue au profit de dix communes du district.

Début novembre, de fortes perturbations météorologiques ont provoqué des inondations à Echallens et alentours. L'ORPC est intervenue initialement pour la prise en charge de personnes évacuées et des missions de ravitaillement pour le SDIS et mise à disposition de personnel en appuis aux partenaires.

CHF 24.91 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère hausse, mais contenue.

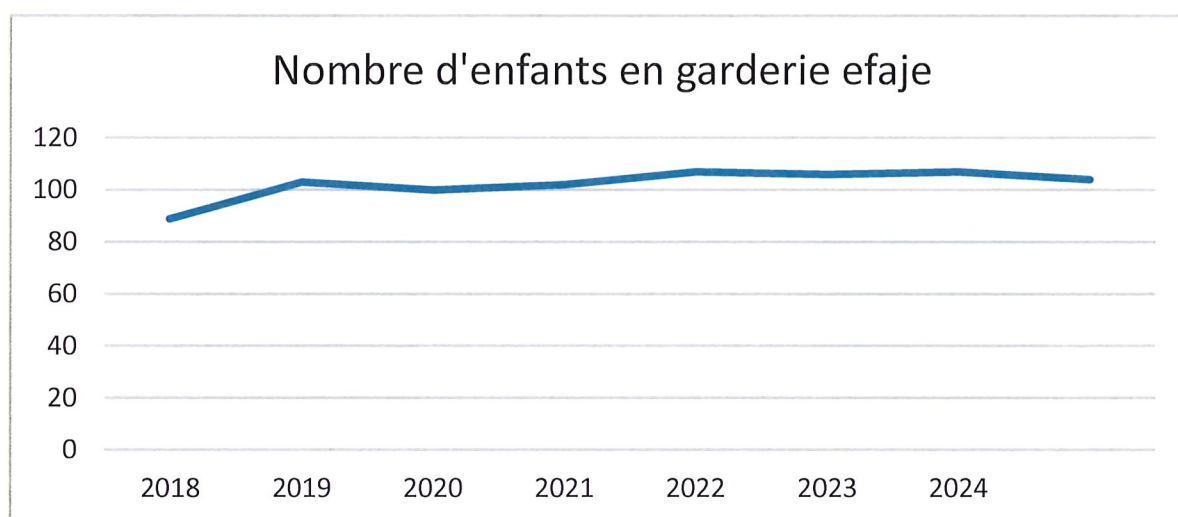


7 Sécurité sociale

7.1 EFAJE - Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs

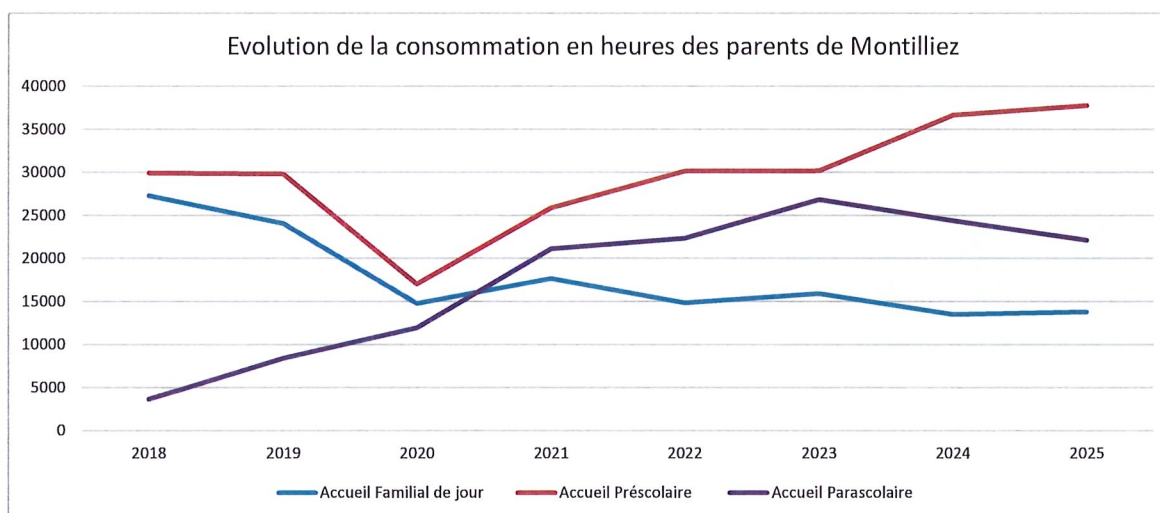
La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes ; rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'EFAJE étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la loi (LAJE), l'EFAJE a mis en place une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial.

Nous pouvons constater une légère diminution du nombre d'enfants pour Montilliez, dont 104 utilisent les structures de l'EFAJE (-3 par rapport à 2024).



Légende : Evolution du nombre d'enfants de la commune de Montilliez utilisant la structure Efaje.

Malgré cette légère diminution du nombre d'enfants utilisant le dispositif de cette association, il est à relever une augmentation de 2.04% des heures consommées pour l'accueil de jour, une diminution de 9.24% du parascolaire et une augmentation 3.07% d'heures consommées à l'accueil préscolaire.



Légende : Evolution des heures consommées par les parents de la Commune de Montilliez utilisant la structure EFAJE.



7.1.1 Inquiétude face à l'évolution et la gouvernance de l'EFAJE

Suite du vote du budget 2026 lors de l'Assemblée générale du 24 septembre 2025 de l'EFAJE marqué par un taux de refus et d'abstention inquiétant, 21 Municipalités, dont Montilliez, ont demandé un réexamen global du fonctionnement et du financement de cette association.

Les chiffres présentés traduisent une hausse des charges difficilement soutenable pour les communes partenaires, dont la participation connaît une augmentation de près de 20 %.

Comparaison budget 2024 vs 2026	Comptes 2024 MCHF	%	Budget 2026 MCHF	%	Evolution
Budget total	33.2		41		+ 23.5%
Répartition					
• Charges des Communes	10.6	31.8%	17.3	42.1%	+ 10.3%
• Participation des parents	6.1	48.4%	16.4	40.1%	- 8.3%
• Subventions publiques & FAJE	6.5	19.8%	7.3	17.8%	- 2.0%

Autre constat, le territoire d'intervention de l'EFAJE s'étend aujourd'hui au-delà d'un périmètre cohérent, sans qu'une adaptation de la structure de direction ait été envisagée. Parallèlement à cette question territoriale, une réflexion devrait aussi être menée sur la composition des membres participants aux assemblées afin de garantir un fonctionnement optimal.

7.2 ARASPE - Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens

L'ARASPE offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif.

Deux services délivrent ces prestations : Le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS) qui offrent ces services à notre population et de prise en charge globale.

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) offre des prestations liées aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

La mission principale des Agences d'Assurances Sociales (AAS) est de réceptionner, renseigner, orienter et accompagner la population sur les prestations d'assurances sociales, en respectant les directives du Département de la Santé et de l'Action Sociale ainsi que de la Caisse cantonale de compensation AVS. Elles ont également un rôle d'information sur les droits et obligations des assurances sociales ainsi qu'un rôle de contrôle de l'obligation d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins et de cotisation à l'AVS/AI/APG.

La mission principale du Centre Social Régional (CSR) est d'offrir une aide personnalisée à toute personne ayant besoin de conseil, de soutien et d'écoute en vue d'améliorer sa situation sociale et financière. Une aide financière sous forme de revenu d'insertion (RI) est octroyée aux adultes en situation d'indigence.

L'appui social est une aide personnalisée qui comprend l'activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il peut prendre également la forme d'interventions en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes, dans le but notamment de prévenir le recours au RI. L'appui social peut comprendre des prestations sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle.



Les mesures d'insertion sociale sont destinées aux bénéficiaires du RI qui ne peuvent être, dans un premier temps, adressées à l'Office régional de placement (ORP). Ces mesures visant à recouvrer l'autonomie sociale et financière offrent un accompagnement permettant de :

- Accéder à une formation
- Se remettre en activité
- Développer des compétences
- Faciliter l'accès aux entreprises dans le cadre de stages.

Jeunes

Des prestations ciblées pour les personnes âgées de 18 à 25 ans, comprenant les thématiques de l'emploi, de la formation, des projets et de l'argent. Une aide dans la recherche de solution concernant les problématiques de logement, d'addiction, de dettes et d'ordre familial

Seniors

Des informations concernant les prestations financières et les assurances sociales en lien avec chaque situation, mais également une aide ainsi qu'une écoute attentive et confidentielle pour trouver des solutions aux problèmes.

Adultes

Des prestations allant du minimum vital aux prestations cantonales et fédérales, une écoute attentive et confidentielle, ainsi que le soutien nécessaire pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, notamment dans le domaine de l'emploi, du budget, du logement, de la problématique liée à l'addiction, ou d'ordre familial.

L'ensemble du personnel de l'ARASPE travaille et participe au maintien de la cohésion sociale et à la préservation de la dignité humaine dans notre région, en collaboration avec les différents partenaires. C'est une aide pour les personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

Le projet de nouvelle gouvernance de l'action sociale qui sera basée sur des établissements autonomes de droit public (ERAS) a fortement mobilisé le Codir et la Direction durant l'automne et l'hiver 2025. Un des objectifs de la réorganisation est de permettre la mise en place d'une approche globale de la personne en créant des synergies entre l'action sociale et le secteur médico-social entre autres. Dans ce cadre, il est prévu de remodeler les dix ARAS en sept ERAS. Ainsi, l'ARASPE et l'ARASELOL (Région d'action sociale de l'Est lausannois, Oron, Lavaux) seront fusionnées en un ERAS Centre vaudois (ERAS CV), dont le territoire sera harmonisé avec le territoire de l'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise). Plusieurs ateliers et autres séances préparatoires ont eu lieu durant le deuxième semestre 2025 pour amorcer les travaux de fusion. Ces travaux sont menés conjointement par les instances dirigeantes des deux ARAS.

Tout au long de l'année, l'ARASPE s'est fortement impliquée dans ce processus, contribuant activement à la rédaction du projet de Loi sur la mise en œuvre de l'action sociale cantonale et les établissements régionaux d'action sociale (LERAS), soumis à validation auprès du Conseil d'Etat en mars 2026.

En 2025, le projet « Phoenix » a poursuivi son accompagnement auprès de jeunes de 16 à 25 ans en très grande vulnérabilité et en décrochage marqués par des difficultés scolaires, psychosociales et familiales.



Sans réponse adaptée, ces situations mènent à des ruptures répétées et à un recours accru aux dispositifs d'urgence. Fondé sur la flexibilité, l'« aller vers » et la continuité du lien, Phoenix favorise une prévention des ruptures, une stabilisation, un accès à des logements socio-éducatifs activant, une réactivation du réseau de soins, une remobilisation progressive vers l'insertion et la formation ou toute autre orientation adaptée aux besoins et profils de ces jeunes. Ce projet est mené en collaboration avec l'ARAS de l'Ouest Lausannois et avec la contribution importante des travailleurs sociaux de proximité des communes des deux ARAS.

Le projet « Clic Ensemble » a également poursuivi son activité avec le soutien de l'État de Vaud qui vise à réduire la fracture numérique. L'implication constitue un levier essentiel pour détecter d'éventuels besoins sociaux, pour renforcer le lien social et pour favoriser l'inclusion digitale.

L'ARASPE s'inscrit également dans un travail de proximité soutenu. Tout au long de l'année 2025, la collaboration étroite avec les communes, Lausanne Région, Pro Senectute et AVIVO s'est poursuivie de manière active et constructive. En partenariat avec ces acteurs, l'ARASPE est allée à la rencontre de la population lors de divers événements notamment les séances info-seniors avec Pro Senectute, les actions de préparation à la retraite avec les communes du Mont-sur-Lausanne, Cugy et Lausanne Région, ainsi que la soirée d'accueil des nouveaux retraités en collaboration avec la commune d'Echallens. Dans le cadre du soutien dans le dépôt des déclarations d'impôts porté par l'AVIVO, ont pu fixer 66 permanences à Echallens. Ces différents événements ont rencontré un vif succès et ont permis de renforcer la proximité avec la population.

7.3 APROMAD - (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

Créée en 1993, l'APROMAD propose depuis ses services à près de 5'600 clients par année dans les 50 communes des districts que couvre son périmètre d'intervention.



L'APROMAD est l'association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise. Sans but lucratif, elle a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client, lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle est composée de 8 Centres médicaux-sociaux (CMS) et plusieurs équipes, emploie plus de 800 collaborateurs et gère également les équipes suivantes :

- CMS Readom – Réadaptation gériatrique à Domicile
- SIPeD (Soins infirmiers pédiatriques à domicile)

Pour accomplir au mieux sa mission, elle se base sur les statuts de l'Association, la Charte des CMS, ainsi que la stratégie cantonale AVASAD émises par la Direction.

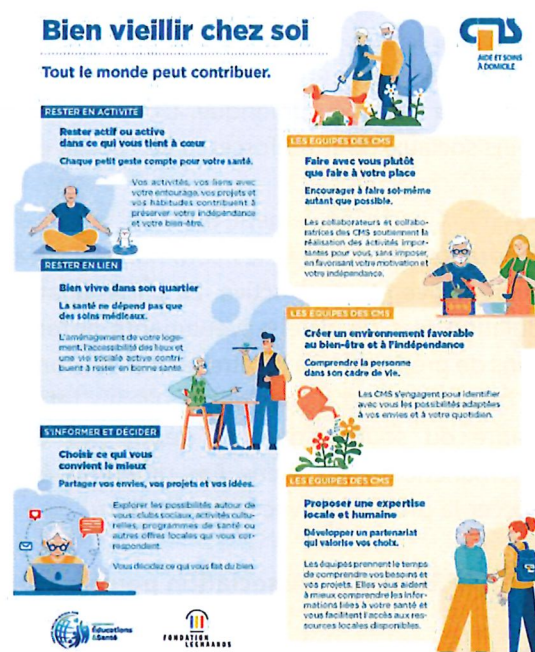
Le dispositif de l'AVASAD se compose d'un réseau de 50 centres médico-sociaux (CMS) qui sont à disposition partout dans le canton de Vaud. En tant qu'acteur de la santé communautaire, avec un

mandat de service public, le dispositif de l'AVASAD est au cœur de la santé et du bien-vivre dans le canton de Vaud.

Le CMS READOM propose aux plus de 18 ans domiciliés dans le périmètre du Réseau Santé Région Lausanne une prise en charge globale permettant ainsi un retour à domicile dans les meilleures conditions

L'aide et les soins à domicile s'adressent aux personnes de tout âge, momentanément dépendantes ou durablement malades, ou en situation de handicap, ainsi qu'à leurs proches.

Certaines prestations d'aide et de soins à domicile sont remboursées par les assurances et/ou financées par des subventions des pouvoirs publics. Les prestations non remboursées, ainsi que la part non subventionnée sont à la charge du patient. Une équipe d'infirmier(ère)s spécialisé(e)s en pédiatrie prend en charge les situations d'enfants atteints dans leur santé physique et psychique et nécessitant des soins infirmiers à domicile ou sur leur lieu de vie tel que foyer, école, unités d'accueil, camps de ski et d'été.

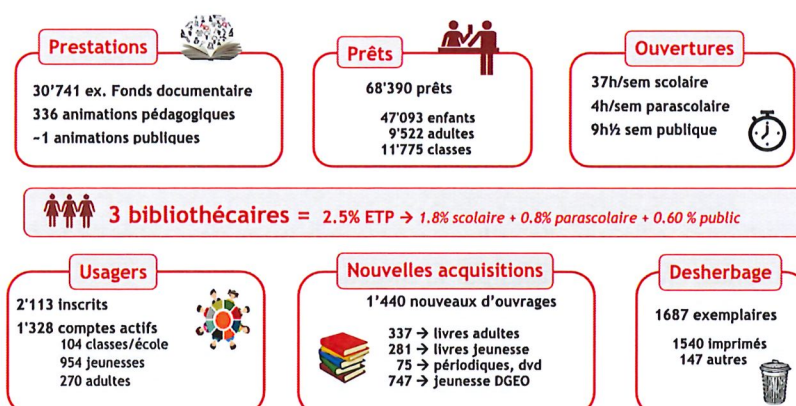


7.4 Bibliothèque régionale Echallens

La Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE) a été créée en 1982 par une association de bénévoles afin de desservir la population régionale en documents de lecture publique. Depuis trente ans, ces bénévoles motivés gèrent et font vivre la bibliothèque avec beaucoup d'enthousiasme et savoir-faire.

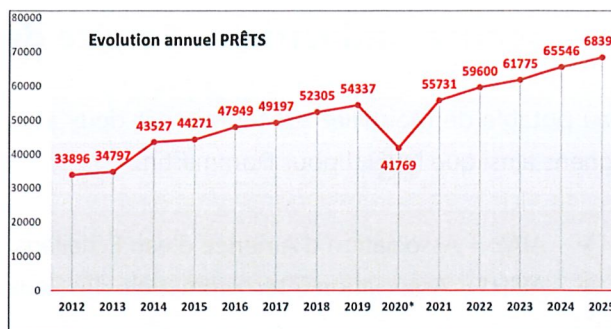


Avec le soutien d'un partenariat de communes et la création d'un centre de documentation scolaire, la bibliothèque s'est professionnalisée et fait partie du Réseau vaudois des bibliothèques Renouveau - Ecoles et Lecture publique. La BRE met à disposition plus de 30'000 documents pour tous les goûts et tous les âges : ouvrages de référence, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, livres-jeux, livres audio, ouvrages documentaires, biographies et récits, romans, polars, livres en gros caractères, e-books..





- 15 communes partenaires, contribution annuelle de CHF 2.50/habitant
- Des abonnements attractifs :
 - Jeunes (0-18 ans) : gratuit
 - Adultes : CHF 40.-/an
- 2 établissements primaires = ~1863 élèves



7.5 Ludothèque à Echallens



Cette structure bénéficie de notre soutien de partenariat et l'abonnement familial annuel y coûte ainsi moins cher.

Location dès CHF 1.- par jeu.

CHF 30.- l'abo mini, software exclu

CHF 80.- l'abo maxi, software inclus

7.6 Défibrillateurs

Un coffret équipé d'un défibrillateur est installé dans chaque village :



**Grande salle
Dommartin**



Four à pain Naz



**Admin. communale
Poliez-le-Grand**



**Ch. de la Lignée 1
Sugnens**



8 Services industriels - Service des eaux

L'eau potable de Montilliez est fournie par deux associations soit l'AIAE pour Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens ainsi que l'AIEHJ pour Dommartin.

- AIAE = Association d'Amenée d'eau Echallens et environs
- AIEHJ = Association intercommunale des Eaux du Haut-Jorat

Le raccordement avec l'AIEHJ permet de distribuer de l'eau à Dommartin sans pompage et de profiter de ce raccordement pour un approvisionnement supplémentaire pour l'AIAE via le réservoir de Bottens, en passant par celui de Poliez-Pittet.

La norme Chlorothalonil demeure en vigueur, l'OFCO (Office de la Consommation) donne toujours son accord pour continuer à consommer l'eau des sources des associations respectives, pour autant que le taux ne soit pas exagérément élevé. Des nouvelles solutions de traitement en phase d'essai vont certainement avoir lieu avec l'AIAE à l'horizon 2026.

Les résultats d'analyses sont toujours à disposition, sur demande, auprès du greffe municipal.

Pour les deux associations, le dossier d'autocontrôle a été validé par l'OFCO. Pour rappel, ce dossier comprend toutes les informations et obligations de la gestion de l'eau potable.

En 2025, l'AIAE a proposé aux communes membres de reprendre les conduites communales en gestion interne et d'intégrer aussi la facturation, ce qui a suscité de la part de certaines communes une vive réaction négative, sans vraiment comprendre qu'actuellement chaque commune remplit son dossier d'autocontrôle, soit 13 dossiers, alors qu'un seul pourrait être réalisable, et que le service de piquet pour la gestion des fuites sur les réseaux serait effectué par quatre à cinq personnes en lieu et place de quinze actuellement. A titre informatif à ce sujet, notre Municipal François Guizzetti est l'unique personne en charge du service de piquet, pour Montilliez, depuis 2011 et ceci tous les jours de l'année. Il y a encore beaucoup à dire à ce sujet mais un compte-rendu sera certainement disponible en 2026.

AIEHJ	AIAE
Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat	Association intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs
L'AIEHJ regroupe les communes d'Hermenches, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Rossenges et Montilliez.	L'AIAE regroupe les communes d'Echallens, Corcelles-Chavornay, Villars-le-Terroir, Oulens, St-Barthélemy, Pailly, Oppens, Vuarrens, Penthéraz, Goumoens, Fey et Montilliez (env. 16'000 habitants)
Approvisionne en eau le village de Dommartin et vend de l'eau à l'AIAE.	Fournit de l'eau à Naz, Sugnens et Poliez-le-Grand.
La production annuelle 2025 des sources représente 582'903 m ³ , dont 31'420 m ³ pour Dommartin.	L'eau gérée en 2025 représente 1'507'972 m ³ répartis par une production des sources de 657'075 m ³ + achat à Eau Lausanne de 57'005 m ³ et à l'AIEHJ de 278'982 m ³ .



Les contacts avec Service Eau Lausanne pour la gestion de la source La Proveyse à Thierrens vont se finaliser en 2026. Le nouveau représentant du SEL en charge du dossier va le présenter au Conseil communal de Lausanne au début de 2026. Dès sa validation, les discussions pour la création de la SA entre SEL et l'AIAE pourront être finalisées. La production de cette source se situe toujours entre 600 et 900 litres/minute selon les saisons et avec celle de Chardonney on arrive à 1'200 litres/minute.

9 Conclusion

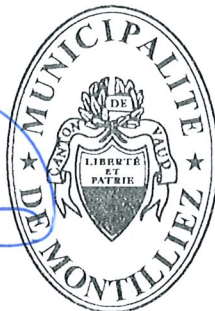
L'année 2025 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse comme à son habitude, en respectant le budget et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité.

L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

D. Leuba



La Secrétaire :

C. Reinhard